

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 799**présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vouloir faire appel à des professionnels de santé étrangers pour tenter de résoudre le problème des déserts médicaux est un pis-aller. Cet article risque de créer un appel d'air de travailleurs étrangers au lieu de donner des moyens aux étudiants qui se forment et d'aider les professionnels déjà en poste. En l'état, l'article n'est pas assez précis. Si l'idée de faire venir des professionnels étrangers peut être intéressante, cet article ne prévoit pas de manière claire le contrôle des compétences des étrangers concernés par l'article ni même leur capacité à parler la langue française. Par ailleurs, il est assez discutable d'attirer des forces de travail étrangères et de priver leurs pays d'origine de leur capacités. Au contraire, il s'agit de se donner les moyens de nos ambitions en donnant les moyens à nos étudiants de se former.